



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

Monsieur le Préfet
Préfecture du Puy de Dôme
18 Boulevard Desaix
63033 Clermont-Ferrand Cedex

Clermont-Ferrand le 24 mai 2022,

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du mercredi 1er juin au jeudi 30 juin 2022

Monsieur le Préfet,

À l'issue du résultat du deuxième tour de l'élection présidentielle portant de nouveau M. Macron à la tête de l'État, **il est urgent de considérer avec sérieux les revendications des fonctionnaires territoriaux.**

L'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance de 2,65 % au 1er mai, bien qu'on puisse s'en réjouir pour l'ensemble des salariés, n'a rien d'une démarche de progrès mais d'un juste équilibre pour compenser l'inflation. Pour rappel, le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale était déjà obsolète dès son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, le SMIC ayant été augmenté à la même date de 0,9%, d'où **un réel nivellement par le bas des traitements avec tassement des grilles** toutes catégories hiérarchiques confondues.

La seule solution pour la fédération CGT des Services publics est l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice, la reconnaissance des qualifications et des grilles de rémunération permettant un véritable déroulement de carrière. Garanties fondamentales - avec le statut - de l'égalité de traitement de tous les agents.

Le quotidien des 1 900 000 agent·es de la territoriale, c'est la **perte de sens du travail**, des **pressions** de plus en plus importantes de nos employeurs, des **salaires bloqués** et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un **manque de reconnaissance**. Dans toutes les mairies, dans les conseils départementaux, les métropoles, les établissements intercommunaux, dans les régions, dans les SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, **nous avons toutes les raisons de rejeter la politique Macroniste. Nous voulons** que les agents, assurant des missions de service public, puissent le faire dans les meilleures conditions, avec **une garantie de carrière, une rémunération juste**, assise sur les qualifications et la formation professionnelle, et **une retraite** méritée, en bonne santé, avec un départ maximum à 60 ans taux plein.

C'est pourquoi la Fédération CGT des Services publics revendique :

- **Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;**
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- L'augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau et de la thanatologie, avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.



Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy-de-Dôme

- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires et **l'augmentation de 10% minimum des effectifs de la Fonction publique ;**
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail, sa réduction à 32 h par semaine soit **10% de temps de travail en moins**, et en premier lieu le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans maximum ;

Ainsi que :

- l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité ;
- l'abrogation de la loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- l'abrogation du jour de carence.

Afin de permettre aux salarié-e-s et agent-e-s de défendre leur santé, leur emploi, leurs conditions de travail,

Afin de permettre à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et des salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social) **de faire entendre leur voix**,

Afin de couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme national,

La Coordination Syndicale Départementale (C.S.D) du Puy de Dôme, sous couvert de la Fédération CGT des Services publics, **dépose un préavis de grève** de 0 à 24 h pour les journées du 1er juin 2022, 2 juin 2022, 3 juin 2022, 4 juin 2022, 5 juin 2022, 6 juin 2022, 7 juin 2022, 8 juin 2022, 9 juin 2022, 10 juin 2022, 11 juin 2022, 12 juin 2022, 13 juin 2022, 14 juin 2022, 15 juin 2022, 16 juin 2022, 17 juin 2022, 18 juin 2022, 19 juin 2022, 20 juin 2022, 21 juin 2022, 22 juin 2022, 23 juin 2022, 24 juin 2022, 25 juin 2022, 26 juin 2022, 27 juin 2022, 28 juin 2022, 29 juin 2022 et 30 juin 2022.

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre haute considération.

Préavis de grève adressé ce jour à Mr le Président du CDG de la FPT

**Pour la C.S.D C.G.T
Le secrétaire général**

Aodren LE GUERN